

RÉGIME FISCAL DES BSPCE

La fiscalité à la charge du Manager :

DATE DE RÈGLEMENT DE LA TAXATION	À LA CHARGE DU MANAGER
Date d'attribution des BSPCE	Néant
Date d'exercice des BSPCE	Néant
Année de cession des actions souscrites par exercice des BSPCE	Imposition à l'IR du gain net réalisé par le Manager au taux de 19 % et aux prélèvements sociaux de 12,3 %, soit une imposition totale de 31,3 % (si le Manager exerce son activité dans la société depuis moins de 3 ans à la date de cession, le taux proportionnel est de 30 %, soit une imposition totale de 42,3 %)

La fiscalité à la charge de l'employeur :

DATE DE RÈGLEMENT DE LA TAXATION	À LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR
Date d'attribution des BSPCE	Néant
Date d'exercice des BSPCE	Néant
Année de cession des actions souscrites par exercice des BSPCE	Néant